la chance de discuter le projet de loi du gouvernement, de faire tout mon possible pour purger de toute discrimination le bill n°

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je ne me sens pas obligé de participer au débat mais je tiens à dire quelques mots à propos des craintes exprimées au sujet des quatre dernières lignes de l'article 17. Tout le monde semble penser que cette commission d'appel sera la panacée pour nos problèmes. On se trompe. On semble croire aussi que les questions d'immigration ne devraient pas relever du gouvernement fédéral. Je suis sûr que le député de Carleton (M. Bell) serait le premier désolé s'il ne pouvait s'en prendre à quelqu'un à la Chambre à propos des problèmes d'immigration.

Par la création de cette commission d'appel, nous aurons désormais deux catégories d'appelants et deux catégories de parents. Le député d'York-Sud (M. Lewis) a dit que devant un tel tribunal, et il s'agira bien d'un tribunal, les précédents auront une grande importance. Bien entendu, les avocats compétents, réputés et donc coûtant cher, réussiront mieux que les médiocres, de sorte qu'avant longtemps nous aurons une catégorie d'avocats à l'immigration qui demanderont des honoraires élevés. Et alors, nous aurons automatiquement deux catégories d'appelants.

• (4.30 p.m.)

D'autre part, je ne puis admettre le point de vue du ministre qui a parlé d'essai. Je ne puis admettre une mesure législative qu'on appliquerait par tâtonnements. Je suis convaincu que ce n'est pas là ce que le ministre voulait dire, car toute mesure adoptée par la Chambre doit être applicable et s'interpréter sans aucune difficulté. Nous ne devons pas adopter une attitude purement empirique et, en cas d'insuccès, trouver une autre formule. Ce n'est sûrement pas ce que voulait dire le ministre.

Je n'ai aucune objection à garder les quatre dernières lignes de l'article 17. Elles me donnent, ainsi qu'aux autres députés, l'occasion d'interroger quotidiennement le ministre; autrement le ministre pourrait déclarer comme on nous l'a dit dans le cas de Radio-Canada: «Cela ne relève pas de moi. Il faut vous adresser à la Commission d'appel.» D'autre part, ces lignes-là, à mon avis, n'apporteront pas la solution qu'espèrent certains députés.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, puis-je répondre au député?

[M. Haidasz.]

M. l'Orateur suppléant: Le ministre doit avoir le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole. Plaît-il à la Chambre de donner son consentement unani-

1er mars 1967

Des voix: Non.

L'hon. M. Bell: Si le ministre prend à nouveau la parole, certains d'entre nous voudront peut-être commenter ses propos.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre estelle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. Lewis, mis aux voix, est rejeté.)

• (4.40 p.m.)

MM.

ONT VOTÉ POUR:

TVTVT

Lewis Aiken MacEwan Alkenbrack MacInnis (Cap-Breton-Baldwin Sud) Ballard Barnett MacLean (Queens) MacRae Beaulieu Bell (Carleton) McCleave McCutcheon Brand McIntosh Brewin Cameron (Nanaimo-McKinley Cowichan-Les Îles McQuaid Cantelon Madill Martin (Timmins) Chatterton Mather Churchill Moore Clancy Muir (Lisgar) Coates Nasserden Crouse Nesbitt Danforth Diefenbaker Noble Dinsdale Nowlan Douglas Nugent Orlikow Enns Ormiston Fane Pascoe Fawcett Peters Forbes Forrestall Prittie Fulton Pugh Rapp Régimbal Grafftey Ricard Gundlock Saltsman Hales Schrever Harkness Scott (Victoria, Ont.) Herridge Horner (Acadia) Simpson Smallwood Howard Howe (Wellington-Huron) Southam Irvine Thomas Jorgenson (Middlesex-Ouest) Kindt Winch Knowles Winkler-80. Korchinski Lambert

ONT VOTÉ CONTRE:

MIM. MM. Addison Batten Allard Béchard Andras Berger Asselin (Richmond-Cadieux (Terrebonne) Wolfe) Cameron (High-Park) Badanai